



Couleurs de licence et statut Joueur Formé Localement (JFL)

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Jeunesse & Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble <input checked="" type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Ce qu'il faut retenir :

- Le statut JFL (Joueur Formé Localement) est attribué à toute personne répondant à **4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre l'âge de 12 et 21 ans inclus** ;
- La licence de couleur verte VT **n'est pas automatiquement attribuée** à une personne ayant la nationalité française ;

La présente note a pour but d'aider au mieux les clubs s'agissant des couleurs de licence et de l'obtention du statut JFL.

COULEURS DE LICENCE ET STATUT JFL – (Article 407.1 des Règlements Généraux)

Ce que qu'il faut savoir :

- Les couleurs de licences sont attribuées en fonction de l'âge du licencié, du nombre d'années de licence compétition détenue auprès de la FFBB et du pays dont il est ressortissant ;
- Pour obtenir le statut de "Joueur Formé Localement" (JFL), un joueur doit répondre de **4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre 12 et 21 ans inclus** ;
Cela signifie que la licence de couleur verte VT n'est pas automatiquement attribuée à une personne ayant la nationalité française ;
- L'âge est constaté au 1^{er} janvier de la saison en cours (**au 1^{er} janvier 2025 pour la saison 2024/2025**) ;
- Pour être comptabilisée une année de licence doit être révolue (*une saison en cours ne peut donc pas être prise en compte*) ;
- Les autres types de licence prévue par l'offre fédérale ne sont pas comptabilisées pour l'obtention du statut JFL (ex : licence loisirs, licence VxE...)

Couleurs de licence	Critères d'obtention
Blanc	Joueur mineur
Vert (JFL)*	Joueur ayant 4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre 12 et 21 ans inclus
Jaune (JNFL)**	Joueur ressortissant d'un pays affilié à FIBA Europe ou ayant signé les accords de Cotonou ou des accords d'association ou de coopération avec l'UE
Orange (JNFL extra-communautaire) ***	Joueur ressortissant d'un pays n'étant pas affilié à FIBA Europe, n'ayant pas d'accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale

Les statuts attribués aux joueurs en fonction de la couleur de leur licence sont les suivants :

- JFL* : Joueur/se Formé(e) Localement
- JNFL** : Joueur/se Non Formé(e) Localement
- JNFL** joueur non formé localement extra-communautaire

OBTENIR LA MODIFICATION DE LA COULEUR D'UNE LICENCE

Ce qu'il faut savoir :

Les critères permettant de modifier la couleur de la licence sont les suivants :

- Changement de nationalité ;
- Année supplémentaire de licence compétition FFBB **permettant d'atteindre les conditions du statut JFL** ;
- Atteinte de la majorité légale ;

Ce qu'il faut faire :

Dans le cadre d'un changement de nationalité :

- Transmettre au service qualification, avant la demande de licence pour la saison sportive, les pièces justificatives de l'acquisition de cette nouvelle nationalité (*ex : certificat de nationalité ou carte nationale d'identité*) ;

Suite à l'obtention d'une année supplémentaire de licence compétition permettant de répondre au critère de la formation locale ;

- Télécharger et dûment remplir le formulaire « *Demande de modification de couleur de licence* » qui se trouve sur le site fédéral ;
- Transmettre le formulaire au service qualification ;

Contact : 01.53.94.25.40

E-mail : qualification@ffbb.com

Rédacteurs	Vérificatrice	Approbateur
Christian MISSER Président de la Commission Fédérale des Qualifications Aldric SAINT-PRIX Chargé de missions – Service Juridique et Institutionnel	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-06-25-NOTE-LR-CD-CLUBS-6-DAJI – Couleur de licence et statut JFL	